



## **BOURSE MOTO et deux roues motorisés**

**Le samedi 27 Aout 2022**

### **INFORMATIONS ET REGLEMENT INTERIEUR**

Bourse ouverte aux professionnels et aux particuliers, en conformité avec les textes et circulaires régissant ce type de manifestation.

Renvoyer votre demande d'inscription accompagnée de l'attestation dûment remplies et signées, avec le chèque de réservation, libellé à l'ordre de Familles Rurales de Livry-Louvercy à :

**Pascal DIDIER 21, rue St Exupéry 51400 Livry Louvercy Port : 06 98 46 96 41  
(De 19h à 20h uniquement)**

Le droit des places est fixé à 10 €, pour un emplacement de 5 mètres d'exposition + un emplacement pour garer un seul véhicule. Tout autre véhicule devra stationner à l'extérieur de la manifestation.

**L'accueil des exposants se fera à partir de 5H00.**

#### **Nous vous rappelons notre règlement intérieur**

**Article 1** : Les camelots professionnels des marchés notamment alimentaires, industriels forains, vendeurs de friandises, confiseries et similaires, vendeurs d'armes de guerre non démilitarisées ne pourront être acceptés. Notre association se réserve le droit de refuser toute inscription ne répondant pas aux normes des véritables marchés aux puces, Bourses, Brocantes et artisanat, sans avoir à en justifier. De même, les responsables assureront un contrôle très strict de l'identité et de la qualité véritable des exposants. Tout dépassement des emplacements réservés entraînera le paiement d'un complément d'inscription.

**Article 2** : Les inscriptions ne pourront être prises en considération que si la demande d'inscription nous est retournée complétée, signée et accompagnée du règlement. Le jour de la manifestation, il sera demandé à chaque exposant, sa pièce d'identité et le justificatif de la patente pour les professionnels.

**Article 3** : Les particuliers devront placer leur autorisation bien en vue pour tout contrôle éventuel de la gendarmerie, du contrôleur de la répression des fraudes ou des organisateurs, ainsi que leur numéro de place.

**Article 4** : Les exposants devront s'installer exclusivement à l'endroit qui leur est attribué.

**Article 5** : Chaque exposant devra laisser son emplacement propre pour 18 heures.

**Article 6** : L'inscriptions enregistrées, et en cas de désistement, aucun remboursement ne sera accordé.

**Article 7** : Il est interdit d'allumer des barbecues ou tout autre feu, durant le temps de la manifestation.

**Article 8** : L'association se réserve le droit de refuser tout exposant.

**Article 9** : Les participants devront se conformer aux règles sanitaires en vigueur.

**Article 10** : Les participants devront se conformer aux règles de l'association nommées ci-dessus.

Un plan de circulation et de **stationnement obligatoire** a fait l'objet d'un arrêté municipal.

La circulation sera **TOTALEMNET INTERDITE** dans la zone dite commerciale.

**Ceci implique que les exposants s'engagent à attendre la fin de la bourse pour quitter leur emplacement.**

L'association Familles Rurales de Livry-Louvercy décline toute responsabilité de quelque nature que ce soit à l'égard des participants, des visiteurs et propriétaires qui déclarent avoir pris connaissance du présent règlement et s'engagent à s'y conformer.

Tout contrevenant aux présentes dispositions et au règlement sera refusé.

**Le président : Pascal DIDIER.**